

# Taxe au sac dès janvier 2018



## Informations pratiques



Davantage d'infos sur

[www.trier-pas-sorcier.ch](http://www.trier-pas-sorcier.ch)

[www.veyras.ch](http://www.veyras.ch)

Taxe au sac

# Mode d'emploi



## Pourquoi trier?

Nous n'avons qu'une planète et ses ressources sont limitées. En recyclant les déchets qui peuvent l'être, nous **limitons leur impact** (et notre empreinte!) sur l'environnement. Dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain, trier ses déchets permettra aussi d'économiser, en utilisant moins de sacs taxés.

## A quoi sert la taxe au sac?

A répondre au **principe du pollueur-payeur**, introduit progressivement dans tous les cantons suisses à partir de 1996, suite à la révision de la Loi fédérale sur la protection de l'environnement. Ainsi, avec la taxe au sac, chacun paie **en fonction de la quantité de déchets qu'il produit**.

## Qu'est-ce qui va changer?

Un **sac blanc et rouge arborant le slogan «Trier? C'est pas sorcier!»** remplacera dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018 les sacs actuels dans tout le Valais romand. Il sera **le seul autorisé** dans les conteneurs destinés aux ordures ménagères. Après une brève pé-

riode de transition, des contrôles seront mis en place et les resquilleurs amendés.

## Comment ça fonctionne?

La gestion des déchets doit être autofinancée. Deux taxes couvrent son coût:

- **La taxe au sac**, qui finance **la collecte et l'élimination** des ordures ménagères incinérables.  
Environ 80% du prix du sac taxé est **reversé à la commune** pour couvrir les frais relatifs au traitement des déchets ménagers. Les 20% restant servent à financer la fabrication et la distribution des sacs.
- **La taxe de base**, qui finance le solde, notamment les **frais d'infrastructures** (points de collecte, déchetterie). Elle est **perçue auprès des entreprises et propriétaires** de biens immobiliers selon un barème établi par type d'activité, respectivement d'après le nombre de personnes d'un ménage.



## Combien coûte le sac officiel?

Proposés dans les commerces habituels, les sacs officiels sont vendus aux prix de:

0,95 franc	-	le sac de 17 lt
1 franc 90	-	le sac de 35 lt
3 francs 40	-	le sac de 60 lt
6 francs 20	-	le sac de 110 lt



## Que faire des déchets pré-taxés et spéciaux?

Lorsque nous achetons des appareils électriques, électroniques ou électroménagers, des luminaires ou des sources lumineuses, une taxe ou contribution anticipée de recyclage est comprise dans le prix que nous

payons. Celle-ci sert à **financer le recyclage écologique** et l'élimination propre de ces produits.

Puisqu'au moment de l'acquisition le consommateur a déjà contribué au recyclage, la meilleure solution pour se débarrasser de ce type d'objets consiste à les **rapporter aux points de vente**. Sans quoi nous passons deux fois à la caisse: une première fois à l'achat et une deuxième fois par nos taxes!

Les commerces sont tenus de mettre à disposition des clients, gratuitement et sans obligation d'achat, les installations nécessaires à la collecte des déchets issus des produits similaires à ceux qu'ils proposent dans leur assortiment.

Il en va de même pour les **déchets spéciaux** tels que piles, accumulateurs, médicaments, produits chimiques, résidus de solvants, peintures, vernis, colles et produits phytosanitaires, qui peuvent tous être ramenés aux points de vente.

## La nouvelle déchetterie de la Commune de Sierre est ouverte aux habitants de Veyras

En janvier 2018, la Commune de Sierre inaugure une nouvelle déchetterie, **plus grande et mieux adaptée** que celle de Cloux-Roussier, qui sera fermée.

Sise à **Chétroz** (Rue du Stand 24), la nouvelle installation est accessible aux ménages de Veyras, qui peuvent y déposer gratuitement jusqu'à 1 tonne de déchets par an. L'accès se fait par les Iles Falcon (**voir plan ci-dessous**).

Courant décembre, chaque ménage recevra par courrier une **carte d'accès**, à présenter lors de chaque visite à la déchetterie, pour l'identification et le contrôle des déchets apportés.

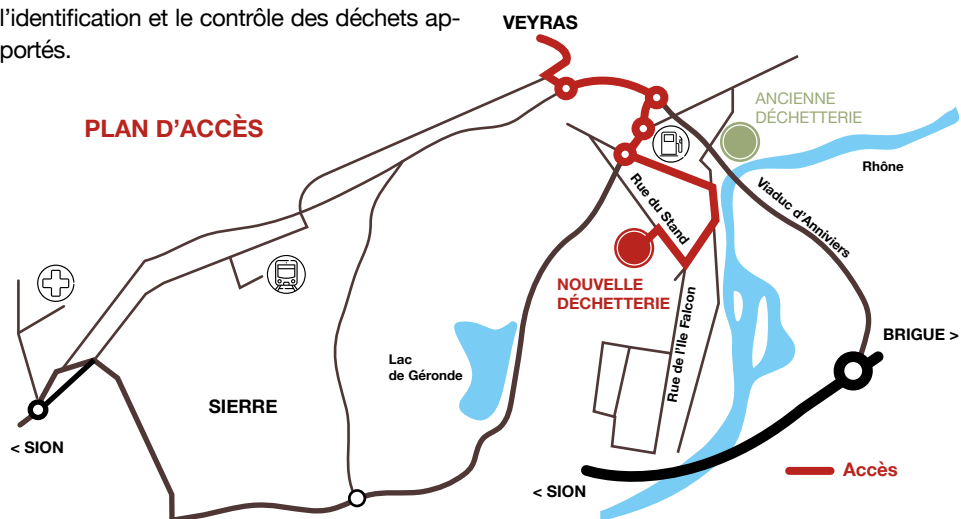
### Horaires de la déchetterie

Du mardi au samedi de 7h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h15.

### Que peut-on y jeter?

Huiles de cuisine ou de moteur, ferraille, encombrants, plastiques durs et sagex, bois, déchets verts, petits gravats, capsules de café, PET\*, appareils électriques\*, électroniques\* et électroménagers\*, tubes néon\* et ampoules économiques\*, textiles, piles, accumulateurs et batteries, verre, papier, carton.

\* Retour dans les points de vente à privilégier.



### Le casse-tête des plastiques

A l'exception du PET, qui bénéficie d'une filière de récupération efficace, le plastique des ménages s'avère particulièrement ardu à collecter, en raison des multiples formes qu'il peut prendre.

Notons cependant que quelques commerces récupèrent **certaines bouteilles** en plastique vides (produits laitiers, de lavage et de douche, bouteilles de shampoing, vinaigre, huile, sauces et engrais pour plantes).

Les **objets en plastique durs** qui n'entrent pas dans un sac de 110 litres peuvent être déposés en déchetterie avec les encombrants.

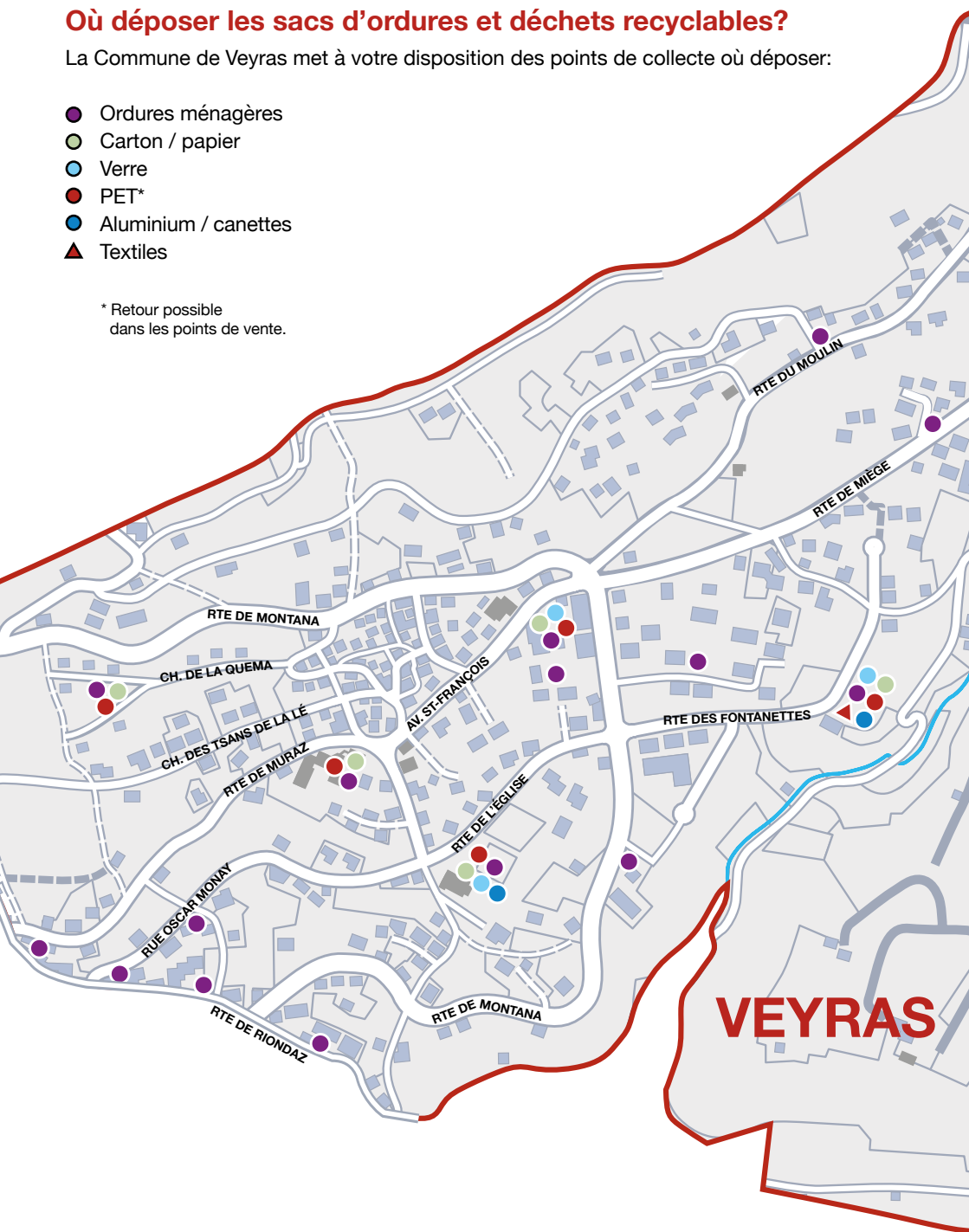
Tous les autres emballages en plastique doivent être jetés dans le sac taxé.

## Où déposer les sacs d'ordures et déchets recyclables?

La Commune de Veyras met à votre disposition des points de collecte où déposer:

- Ordures ménagères
- Carton / papier
- Verre
- PET\*
- Aluminium / canettes
- ▲ Textiles

\* Retour possible  
dans les points de vente.



## Chaque déchet à sa place

Ces 12 symboles, également imprimés sur le sac officiel, représentent les déchets qui ne devraient pas se trouver dans un sac à ordures ménagères. Vous pouvez les jeter aux points de collecte à disposition dans la commune (voir carte ci-contre) ou, pour certains, dans les commerces qui proposent ces mêmes objets dans leur assortiment.



**Carton / Papier**  
→ Points de collecte



**Verre**  
→ Points de collecte



**PET**  
→ Points de vente  
→ Points de collecte



**Fer-blanc**  
→ Déchetterie



**Aluminium / Canettes**  
→ Points de collecte



**Huiles**  
→ Déchetterie



**Déchets verts**  
→ Compostage individuel  
→ Déchetterie



**Textiles**  
→ Points de collecte



**Médicaments**  
**Produits toxiques**  
→ Points de vente  
→ UTO, Uvrier



**Piles**  
→ Points de vente



**Ampoules**  
→ Points de vente



**Appareils électriques**  
→ Points de vente

D'autre part, tous ces déchets, sauf les médicaments, sont aussi admis à la déchetterie de Chétroz, à Sierre, qui est ouverte aux habitants de Veyras (voir plan d'accès au dos).

## Quelques règles à suivre

Aidez-nous à maintenir les écopoints propres, afin qu'ils restent d'un usage agréable pour tous. Un molok est plein? Déplacez-vous jusqu'au molok le plus proche, et **évit**ez de déposer sacs ou déchets sur le sol. En respectant l'environnement, c'est aussi le travail des collaborateurs de la voirie que vous respectez!

Pensez également au voisinage. Pour éviter les nuisances sonores, le **dépôt de verre** n'est pas autorisé entre 21h et 7h, ainsi que les dimanches et jours fériés

avant 10h et après 18h. Les contrevenants sont passibles d'amende.

## Sacs gratuits dans des cas particuliers

La Commune de Veyras offre aux **nouveaux parents** un lot de 100 sacs de 35 litres par enfant. Un courrier leur est adressé peu après l'heureux événement.

Les personnes qui ont des besoins spécifiques liés à un problème de santé peuvent bénéficier de mesures particulières sur demande du médecin traitant.